



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gendarmerie maritime

Question écrite n° 89341

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les moyens d'action du groupement de gendarmerie maritime de l'Atlantique. Il s'étonne que celui-ci ne dispose d'aucun patrouilleur, alors même que son domaine de responsabilité, très vaste, s'étend du mont Saint-Michel à la frontière espagnole, soit 2 500 kilomètres de côtes. Il lui demande s'il est envisagé par le Gouvernement de remédier dans un délai raisonnable à cette carence extrêmement préoccupante.

Texte de la réponse

Le patrouilleur de gendarmerie maritime Épée a été désarmé en 2008. La façade littorale qui s'étend d'Hendaye à Saint-Malo est couverte par huit vedettes côtières de surveillance maritime (VCSM) de conception récente. Elles fournissent une activité significative. Les capacités permettant l'exercice des pouvoirs de police en mer font actuellement l'objet d'une appréciation d'ensemble par le comité directeur de la fonction garde-côtes en vue de l'élaboration d'un format global interadministrations. L'étude a pour finalité de vérifier que les moyens déployés sur la façade Atlantique sont en adéquation avec les besoins de sécurité en mer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89341

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10475

Réponse publiée le : 18 janvier 2011, page 532